

**ARDECHE DRÔME LOCATION SOCIALE**

**A.D.L.S.**

**44, Rue Faventines**

**26000 VALENCE**

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

## **SOMMAIRE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**EUREX CRMD**

Société d'Expertise  
Comptable inscrite  
au tableau de l'Ordre  
Région Rhône Alpes

Société de Commissaires  
aux Comptes inscrite  
sur la liste nationale  
des commissaires aux  
comptes, rattachée à la  
CRCC de Grenoble

**ARDECHE DRÔME LOCATION SOCIALE**

**A.D.L.S.**

**44, Rue Faventines**

**26000 VALENCE**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

---

**EUREX CRMD**

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 Euros - Siret n° 317 000 073 000 39 RCS Romans  
TVA FR 09 317 000 073 - Code Naf 6920 Z - IBAN : FR76 1390 6001 1983 4579 6800 043  
Siège Social : 105 rue des Mourettes - 26000 Valence - Tél : 04 75 41 82 00  
E-mail : [contact.crmdeurex.fr](mailto:contact.crmdeurex.fr) - [www.eurex.fr](http://www.eurex.fr)

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

**Exercice clos le 31 décembre 2019**

A l'assemblée générale de l'association "ARDECHE DRÔME LOCATION SOCIALE",

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association "ARDECHE DRÔME LOCATION SOCIALE" relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 18 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liées au Covid-19

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

#### ***Observation***

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans le paragraphe 2.2 de l'annexe des comptes annuels concernant les changements de présentation des comptes relatif aux mises à disposition de personnel du Groupement Habitat Faventines qui ne sont plus comptabilisées en charges de personnel mais en autres achats et charges externes.

## **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- la méthode de comptabilisation et du rattachement des subventions de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux adhérents.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels.**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Valence, le 7 septembre 2020

**Pour EUREX CRMD**  
**Fabrice DURAFFOURG**  
Associé



Détail des postes	Valeurs brutes	Amortis. et provisions	Valeurs nettes	Au 311218
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences				
Procédés, logiciels, droits				
Immobilisation incorp. en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>50 878.50</b>	<b>50 402.11</b>	<b>476.39</b>	<b>1 725.40</b>
Terrains				
Constructions				
Installations techn., mat., outil				
Autres immob. corporelles	50 878.50	50 402.11	476.39	1 725.40
Immobilisations corp. en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par leg ou donations				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>95 477.93</b>		<b>95 477.93</b>	<b>95 477.93</b>
Participations et créances				
Autres titres immobilisés	50 624.57		50 624.57	50 624.57
Prêts et cautions	44 853.36		44 853.36	44 853.36
Autres immob. financières				
<b>TOTAL I</b>	<b>146 356.43</b>	<b>50 402.11</b>	<b>95 954.32</b>	<b>97 203.33</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières & approvisionnement				
En cours de production de biens				
En cours production de services				
Produits intermédiaires & finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>	<b>81 788.03</b>		<b>81 788.03</b>	<b>75 338.94</b>
Clients et comptes rattachés	57.80		57.80	
Créances reçues par leg, donation				
Autres créances	81 730.23		81 730.23	75 338.94
<b>Trésorerie</b>	<b>674 159.27</b>		<b>674 159.27</b>	<b>546 593.40</b>
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	674 159.27		674 159.27	546 593.40
<b>Charges constatées d'avance</b>				
Charges constatées d'avance				
<b>TOTAL II</b>	<b>755 947.30</b>		<b>755 947.30</b>	<b>621 932.34</b>
<b>Frais d'émission d'emprunts (III)</b>				
Frais d'émission d'emprunts				
<b>Primes rembours. emprunts (IV)</b>				
Primes de rembours. emprunts				
<b>Ecarts de conversion Actif (V)</b>				
Ecarts de conversion Actif				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>902 303.73</b>	<b>50 402.11</b>	<b>851 901.62</b>	<b>719 135.67</b>

Impression définitive



Détail des postes			Valeurs nettes	Au 311218
<b>FONDS PROPRES</b>				
<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>			<b>87 895.93</b>	<b>87 895.93</b>
Fonds propres statutaires			87 895.93	87 895.93
Fonds propres complémentaires				
<b>Ecart de réévaluation</b>				
Ecart de réévaluation				
<b>Réserves</b>				
Rés. statutaires ou contractuelles				
Autres réserves				
<b>Report à nouveau</b>			<b>234 306.82</b>	<b>199 978.95</b>
Report à nouveau			234 306.82	199 978.95
<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>			<b>43 157.47</b>	<b>34 327.87</b>
Excédent ou déficit de l'exercice			43 157.47	34 327.87
<b>Fonds propres consommables</b>				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
<b>TOTAL (I)</b>			<b>365 360.22</b>	<b>322 202.75</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>				
<b>Fonds dédiés</b>				
Fonds dédiés				
<b>TOTAL (II)</b>				
<b>PROVISIONS</b>				
<b>Provisions pour risques</b>				
Provisions pour risques				
<b>Provisions pour charges</b>			<b>8 357.44</b>	<b>13 182.52</b>
Provisions pour charges			8 357.44	13 182.52
<b>TOTAL (III)</b>			<b>8 357.44</b>	<b>13 182.52</b>
<b>DETTES</b>				
<b>Emprunts obligataires et assimilés</b>				
Emprunts obligataires et assimilés				
<b>Emprunts &amp; dettes aup. éta. crédit</b>				
Emprunts & dettes aup. éta. crédit				
<b>Emprunts et dettes financ. divers</b>				
Emprunts et dettes financ. divers				
<b>Dettes fourniss. &amp; cptes rattachés</b>			<b>87 068.87</b>	<b>51 944.52</b>
Dettes fourniss. & cptes rattachés			87 068.87	51 944.52
<b>Dettes fiscales et sociales</b>			<b>36 413.12</b>	<b>38 527.41</b>
Dettes fiscales et sociales			36 413.12	38 527.41
<b>Dettes sur immo. et cptes rattachés</b>				
Dettes sur immo. & cptes rattachés				
<b>Autres dettes</b>			<b>354 701.97</b>	<b>293 278.47</b>
Autres dettes			354 701.97	293 278.47
<b>Produits constatés d'avance</b>				
Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL (IV)</b>			<b>478 183.96</b>	<b>383 750.40</b>
<b>Ecart de conversion Passif (V)</b>				
Ecart de conversion Passif				
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>			<b>851 901.62</b>	<b>719 135.67</b>





Détail des postes		Au 311219	Au 311218
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>			
<b>Cotisations</b>			
Cotisations			
<b>Ventes de biens et services</b>			
Ventes de biens			
Vente de services			
<b>Production stockée</b>			
Production stockée			
<b>Production immobilisée</b>			
Production immobilisée			
<b>Produits de tiers financeurs</b>			
Subventions d'exploitation			
Dons et mécénat			
<b>Reprises sur amort. et provisions</b>			
Reprise /prov. & transferts charge			
<b>Autres produits</b>			
Autres produits			
<b>TOTAL I</b>		<b>386 892.97</b>	<b>378 514.71</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>			
<b>Achat de marchandises</b>			
Achats de marchandises			
Achats matières premières			
Achats autres approvisionnements			
<b>Variation de stocks</b>			
Variations de stocks de march.			
Variation de stocks Mat./approv.			
<b>Autres achats et charges externes</b>			
Autres achats et charges externes			
<b>Impôts, taxes et vers. assimilés</b>			
Impôts, taxes et vers/ assimilés			
<b>Salaires et traitements</b>			
Salaires et traitements			
<b>Charges sociales</b>			
Charges sociales			
<b>Dotations aux amortis. &amp; provisions</b>			
Amort. sur immobilisations			
Provis. sur immobilisations			
Provis. sur actif circulant			
Provis. pour risque et charges			
<b>Autres charges</b>			
Autres charges			
<b>TOTAL II</b>		<b>-342 003.76</b>	<b>-343 588.63</b>
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		44 889.21	34 926.08
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>			
<b>De participations</b>			
De participations			
<b>D'autres valeurs mobil. &amp; créances</b>			
D'autres valeurs mobil. & créances			
<b>Autres intérêts et produits assim.</b>			
Autres intérêts et produits assim.			
		<b>1 658.76</b>	<b>1 725.24</b>
		1 658.76	1 725.24



Détail des postes			Au 311219	Au 311218
<b>Reprise/provis. &amp; transf. charges</b> Reprise/provis. & transf. charges				
<b>Prod. nets/cess. val. mobil. plac.</b> Prod. nets/cess. val. mobil. plac.				
<b>TOTAL III</b>			<b>1 658.76</b>	<b>1 725.24</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>				
<b>Dot. aux amort. &amp; aux provisions</b> Dot. aux amort. & aux provisions				
<b>Intérêts et charges assimilées</b> Intérêts et charges assimilées			<b>-2 250.00</b>	<b>-1 933.15</b>
<b>Charges nettes/cess. mob. de plac.</b> Charges nettes/cess. mob. de plac.			<b>-2 250.00</b>	<b>-1 933.15</b>
<b>TOTAL IV</b>			<b>-2 250.00</b>	<b>-1 933.15</b>
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)			-591.24	-207.91
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			44 297.97	34 718.17
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>				
<b>Sur opérations de gestion</b> Sur opérations de gestion				
<b>Sur opér. de capital, cess. actifs</b> Sur opér. de capital, cess. actifs				<b>79.08</b>
<b>Sur opér. de capital, subv. d'inv.</b> Sur opér. de capital, subv. d'inv.				<b>79.08</b>
<b>Reprises/prov. &amp; transf.de charges</b> Reprises/prov. & transf.de charges				
<b>TOTAL V</b>				<b>79.08</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
<b>Sur opérations de gestion</b> Sur opérations de gestion			<b>-1 140.50</b>	<b>-390.30</b>
<b>Sur opérations en capital</b> Sur opérations en capital			<b>-1 140.50</b>	<b>-390.30</b>
<b>Dotations aux amort. &amp; provis.</b> Dotations aux amort. & provis.				<b>-79.08</b>
<b>TOTAL VI</b>			<b>-1 140.50</b>	<b>-469.38</b>
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)			-1 140.50	-390.30
<b>PARTICIP. SALARIES RESULTAT (VII)</b> Partic. salariés Résultat				
<b>IMPOTS SUR LES BENEFICES (VIII)</b> Impôts sur les bénéfices				
TOTAL PRODUITS (I+III+V)			388 551.73	380 319.03
TOTAL CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)			-345 394.26	-345 991.16
EXCEDENT OU DEFICIT			43 157.47	34 327.87



# ANNEXE

## 1 – FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

### 1.1 Présentation de l'association

Ardèche Drôme Location Sociale (ADLS) est une association créée en 1999 à l'initiative de SOLIHA Drôme (ex CALD) et du CLLAJ.

La vocation de l'ADLS est la mobilisation de logements dans les parcs privés pour une mise à disposition d'un public en difficulté d'accès à un logement de droit commun.

Les logements sont conventionnés ANAH ou en loyers libres dont le loyer est en dessous du prix du marché.

L'ADLS et le propriétaire sont liés par un mandat de gestion. L'ADLS s'interdit toute transaction immobilière.

### 1.2 Activité économique

Le bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2019 présente un total de 851 901.62 euros.

Le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégage un excédent de 43 157.47 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

## 2 – PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

### 2.1 Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice, arrêtés au 31 décembre 2019, sont établis selon les dispositions du règlement ANC n° 2018-06

du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,

- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception de la constatation des amortissements sur les constructions,

- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

### 2.2 Changements de présentation des comptes

La présentation des comptes 2019 a été modifiée par rapport à l'exercice précédent afin de prendre en compte les dispositions du règlement

ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 qui a abrogé le règlement du Comité de la réglementation comptable n° 99-01 du 16 février 1999.

Par ailleurs, les mises à disposition de personnel du Groupement Habitat Faventines à Ardèche Drôme Location Sociale ne sont plus comptabilisées en charges de personnel mais en autres achats et charges externes dans les comptes de Ardèche Drôme Location Sociale.

### 2.3 Principes comptables et méthodes d'évaluation

La méthode des coûts historiques est la méthode retenue pour l'inscription des éléments en comptabilité.

#### *Immobilisations incorporelles et corporelles*

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition, compte tenu des coûts directement attribuables nécessaires à leur mise

en état d'utilisation et des frais d'acquisition. Elles n'ont fait l'objet d'aucune réévaluation.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation estimée.

Les durées d'amortissement des matériels et mobilier sont les suivantes :

- matériel et véhicules	5 ans
- matériel et logiciel informatique	3 ans
- mobilier de bureau	10 ans

#### *Immobilisations financières*

Les immobilisations financières sont inscrites à l'actif du bilan, à leur coût historique ou à leur valeur d'inventaire, si celle-ci est inférieure.

Une provision est constituée pour couvrir les risques de non recouvrement.



### 3 – FONDS PROPRES

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution ou consommation		A la clôture de l'exercice
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	87 895.93							87 895.93
Fonds propres avec droit de reprise	-							-
Ecarts de réévaluation	-							-
Réserves	-							-
Report à nouveau	199 978.95	34 327.87						234 306.82
Excédent ou déficit de l'exercice	34 327.87	- 34 327.87		43 157.47				43 157.47
Dotations consommables	-							-
Subventions d'investissement	-							-
Provisions réglementées	-							-
<b>TOTAL</b>	<b>322 202.75</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>43 157.47</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>365 360.22</b>

### 4 – IMMOBILISATIONS ET AMORTISSEMENTS

#### 4.1 Mouvements des immobilisations

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	-			-
Frais de recherche développement	-			-
Donations temporaires d'usufruit	-			-
Concessions, brevets, licences	-			-
Procédés, logiciels, droits	-			-
Immobilisation incorp. en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Immobilisations incorporelles	-			-
Terrains	-			-
Constructions	-			-
Installations techn., mat., outil	-			-
Autres immob. corporelles	50 878.50			50 878.50
Immobilisations corp. en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Biens reçus par leg ou donations	-			-
Immobilisations corporelles	50 878.50	-	-	50 878.50
Participations et créances	-			-
Autres titres immobilisés	50 624.57			50 624.57
Prêts et cautions	44 853.36			44 853.36
Autres immob. financières	-			-
Immobilisations financières	95 477.93	-	-	95 477.93
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>146 356.43</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>146 356.43</b>



#### 4.2 Mouvements des amortissements

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS	A l'ouverture de l'exercice	Augmentation	Diminution	A la clôture de l'exercice
Frais d'établissement	-			-
Frais de recherche développement	-			-
Donations temporaires d'usufruit	-			-
Concessions, brevets, licences	-			-
Procédés, logiciels, droits	-			-
Immobilisation incorp. en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
<b>Immobilisations incorporelles</b>	-	-	-	-
Terrains	-			-
Constructions	-			-
Installations techn., mat., outil	-			-
Autres immob. corporelles	49 153.10	1 249.01		50 402.11
Immobilisations corp. en cours	-			-
Avances et acomptes	-			-
Biens reçus par leg ou donations	-			-
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>49 153.10</b>	<b>1 249.01</b>	-	<b>50 402.11</b>
Participations et créances	-			-
Autres titres immobilisés	-			-
Prêts et cautions	-			-
Autres immob. financières	-			-
<b>Immobilisations financières</b>	-	-	-	-
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>49 153.10</b>	<b>1 249.01</b>	-	<b>50 402.11</b>

#### 5 – CREANCES ET DETTES

##### 5.1 Echéancier des créances et dettes

TABLEAU DES CREANCES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an
Matières premières & approvisionnement	-		
En cours de production de biens	-		
En cours production de services	-		
Produits intermédiaires & finis	-		
Marchandises	-		
<b>Stocks et en-cours</b>	-	-	-
Clients et comptes rattachés	57.80	57.80	
Créances reçues par leg, donation	-		
Autres créances	81 730.23	81 730.23	
<b>Créances</b>	<b>81 788.03</b>	<b>81 788.03</b>	-
Charges constatées d'avance	-		
<b>TOTAL</b>	<b>81 788.03</b>	<b>81 788.03</b>	-



TABLEAU DES DETTES	Montant brut	Échéances à moins d'un an	Échéances à plus d'un an	Échéances à plus de cinq ans
Emprunts obligataires et assimilés	-			
Emprunts & dettes aup. éta. crédit	-			
Emprunts et dettes financ. divers	-			
Dettes fournis. & cptes rattachés	87 068.87	87 068.87		
Dettes fiscales et sociales	36 413.12	36 413.12		
Dettes sur immo. et cptes rattachés	-			
Autres dettes	354 701.97	354 701.97		
Produits constatés d'avance	-			
<b>TOTAL</b>	<b>478 183.96</b>	<b>478 183.96</b>	-	-

## 5.2 Rattachement à l'exercice des charges et produits

ACTIF	2019	2018	PASSIF	2019	2018
<b>AUTRES CREANCES</b>			<b>DETTES FOURNISSEURS</b>		
Produits à recevoir	51 821.38	48 902.46	Fournisseurs - factures non parvenues	3 096.00	3 036.00
			<b>DETTES FISCALES ET SOCIALES</b>		
			<b>AUTRES DETTES</b>		
			Charges à payer	237.04	24.52
Charges constatées d'avance	-	-	Produits constatés d'avance	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>51 821.38</b>	<b>48 902.46</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 333.04</b>	<b>3 060.52</b>

## 6 – NOTES SUR LE BILAN ET LE COMPTE DE RESULTAT

### 6.1 Provision pour indemnités de départ en retraite

Les engagements en terme d'indemnité de départ à la retraite sont provisionnés dans les comptes selon les critères suivants :

- l'indemnité de départ en retraite est déterminée selon les modalités de calcul de la convention collective PACT ARIM.
- l'âge de départ à la retraite retenu est de 64 ans.
- le calcul de la provision est déclenché à partir de l'âge de 52 ans.

### 6.2 Mises à disposition de personnel

Les mises à disposition de personnel par le groupement d'employeurs, le Groupement Habitat Faventines sont comptabilisées en compte 621400 pour un montant global de 285 624.47 euros représentatifs de :

- 195 403.83 euros de salaires bruts
- 87 165.62 euros de charges sociales
- 3 055.02 euros d'autres frais

### 6.3 Mises à disposition d'immobilisations

Des immobilisations acquises par SOLIHA Drôme peuvent être mises à disposition des autres associations intégrées au Groupement Habitat Faventines. Afin de garantir une parfaite transparence comptable entre les associations, l'amortissement de ces immobilisations est refacturé à l'euro l'euro à chaque association.

Cette refacturation s'est élevée à 4 526.00 euros au titre de l'exercice 2019.

### 6.4 Résultats de la SCI La Providence

Ardèche Drôme Location Sociale est titulaire de 184 parts soit 3.53 % du capital de la SCI La Providence propriétaire des locaux du siège social. Cette SCI n'étant pas soumise à l'impôt sur les sociétés, son résultat de + 696.85 euros est donc affecté à Ardèche Drôme Location Sociale au prorata de sa participation au capital soit 24.60 euros.

## 7 – AUTRES INFORMATIONS

### 7.1 Engagements hors bilan

La Compagnie Européenne de Garantie et de Caution apporte sa garantie financière pour un montant maximal de 500 000 euros afin de couvrir la pointe de trésorerie observée l'année précédente.

### 7.2 Effectifs

Les effectifs mis à disposition par le Groupement Habitat Faventines s'élèvent à 5.8 ETP en 2019.

### 7.3 Rémunérations

Les fonctions des membres du conseil d'administration de Ardèche Drôme Location Sociale ne sont pas rémunérées.

### 7.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux comptes au titre de sa mission d'audit légal s'élèvent à 3 096.00 euros TTC en 2019.

### 7.5 Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

L'émergence et l'expansion du coronavirus début 2020 ont affecté les activités associatives, économiques et commerciales de l'environnement économique mondial. Cette situation n'a pas eu d'impact significatif sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Au titre de l'exercice 2020, la crise du coronavirus a un impact sur notre environnement qui est tel que nous anticipons une baisse de l'activité.

Le Groupement Habitat Faventines dont Ardèche Drôme Location Sociale est adhérente a fait une demande d'activité partielle auprès de la DIRECCTE à partir du 1er avril 2020 même si des solutions de télétravail ont pu être trouvées pour une majeure partie des fonctions assurées au sein du GHF.

Nous prévoyons de prendre des mesures de correction des charges au fur et à mesure de l'évolution de la situation, si nécessaire.

Ces éléments ne remettent pas en cause la convention de la continuité d'exploitation.



**EUREX CRMD**

Société d'Expertise  
Comptable inscrite  
au tableau de l'Ordre  
Région Rhône Alpes

Société de Commissaires  
aux Comptes inscrite  
sur la liste nationale  
des commissaires aux  
comptes, rattachée à la  
CRCC de Grenoble

**ARDECHE DRÔME LOCATION SOCIALE**

**A.D.L.S.**

**44, Rue Faventines**

**26000 VALENCE**

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**

**SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES**

**DE L' EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019**

---

**EUREX CRMD**

Société par actions simplifiée au capital de 500.000,00 Euros - Siret n° 317 000 073 000 39 RCS Romans  
TVA FR 09 317 000 073 - Code Naf 6920 Z - IBAN : FR76 1390 6001 1983 4579 6800 043  
Siège Social : 105 rue des Mourettes - 26000 Valence - Tél : 04 75 41 82 00  
E-mail : [contact.crmd@eurex.fr](mailto:contact.crmd@eurex.fr) - [www.eurex.fr](http://www.eurex.fr)

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES  
CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**ASSEMBLEE GENERALE D'APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE  
31 DECEMBRE 2019**

A l'assemblée générale de l'association "ARDECHE DRÔME LOCATION SOCIALE"

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Fait à Valence, le 7 septembre 2020

**Pour EUREX CRMD  
Fabrice DURAFFOURG  
Associé**

